

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 27 Frimaire.

(Ere vulgaire)

Mercredi 17 Décembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRESE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FOUSTAILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Frimaire, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au Bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

DES FRONTIÈRES DE LA POLOGNE.

Le 20 novembre.

Un officier russe, témoin de ce qui s'est passé à la reddition de Varsovie, en rend compte de la manière suivante :

« Immédiatement après l'affaire de Prag, qui fut emportée de vive force, trois députés du magistrat de Varsovie, porteurs d'une lettre du roi de Pologne au général Suwarow, vinrent au camp, & prièrent d'épargner la ville qui étoit disposée à se rendre à discrétion, pourvu qu'elle obtint sûreté pour les propriétés & pour les personnes. Le comte mit en écrit quelques points, portant en substance : Que, sur-le-champ, l'on poseroit les armes ; que l'artillerie & les munitions seroient déposées en un lieu déterminé ; que tous les prisonniers & otages seroient mis en liberté ; que la constitution légale seroit incessamment remise en vigueur ; que le pont seroit promptement rétabli, afin que les troupes russes pussent y passer.

« Le 6, les députés revinrent, & annoncèrent que le magistrat & la ville avoient exécuté, de leur part, tout ce qui avoit dépendu d'eux ; mais que le soi-disant conseil-souverain, & le commandant-général Wawrzewski, & le militaire, dominoient encore, & ne s'accordoient pas avec le roi & la bourgeoisie. Le comte répondit qu'il conseilloit de déterminer à la soumission le parti dominant ; que c'étoit le seul moyen de prévenir le malheur dont ils étoient menacés ; que si le militaire ne vouloit pas rendre les armes, il n'avoit qu'à sortir de la ville, & s'attendre à voir la vengeance le poursuivre par-tout.

« Le roi faisoit demander un délai de huit jours ; mais le comte le trouva trop long, & ne consentit qu'à

un couple de jours, que demandoit la réparation du pont.

« Le 7, à 10 heures du matin, les membres du conseil souverain & Wawrzewski se rendirent chez le roi, & remirent en ses mains toute l'autorité & la direction du militaire. Alors le général Suwarow écrivit au roi, que pour la sûreté de S. M., & pour rendre à la ville à la tranquillité, il y entreroit le 9. Cela se fit. Le général russe, à la tête de son armée, reçut du magistrat assemblé les clefs de la ville ; & les troupes de S. M. impériale de toutes les Russies, sont en possession de cette place. Le militaire polonais s'étoit retiré en grandes masses ; mais dès le 10, neuf mille hommes, parmi lesquels le général Hendrowicz, revinrent sur leurs pas, & mirent bas les armes.

« Le lieutenant-général prussien de Favrat a passé la Vistule le 12, & tout ce qui s'échappe de Koniecz, ou se montre d'un autre côté, lui tombe sous la main. De petites bandes, conduites par un esprit de vertige, ou par la fureur du désespoir, ou aussi par l'amour du brigandage, disparaîtront bientôt d'elles-mêmes ; & c'est ainsi que l'insurrection polonaise est arrivée en peu de tems à son terme inopiné, parce que le premier échec qu'elle a reçu a détruit en un instant toute l'énergie de la liberté. »

FRANCE.

De Paris, le 27 frimaire.

On écrit du port de la Montagne que 14 vaisseaux anglais ont reparu sur nos côtes ; mais nous ne les craignons point, puisque notre escadre est composée de 15 vaisseaux. Une prise vénitienne est nouvellement entrée dans ce port.

Le représentant du peuple Galicetti vient d'arriver ici, & en est reparti aussi-tôt pour se rendre à Nice. On fait

les plus grands préparatifs : on croit que c'est pour une expédition en Corse, & on pense généralement que les ennemis ne se sont montrés que pour l'empêcher. Il est très-certain que les divisions agitent les deux partis en Corse, & que nous serons vigoureusement secondés à notre arrivée par les véritables patriotes.

Des nouvelles reçues de Port-Malo, le 19 frimaire, annoncent qu'on vient de découvrir un repaire d'émigrés à la commune de Saint-Briac, à peu de distance de Port-Malo.

Un prêtre réfractaire, revenu d'Angleterre, a été arrêté, & a donné les renseignements nécessaires à cette opération.

Le 16, au soir, on a fait sortir un détachement de 25 hommes, qui se sont transportés à Saint-Briac : ils ont investi la maison qu'habitoient ces scélérats. Quoique surpris, ils ont fait feu de pistolets dont ils étoient armés : ils étoient cinq ou six ; ils ont tué un volontaire, en ont blessé trois autres & sont parvenus à se sauver. On n'a pu arrêter que la femme chez laquelle ils étoient logés. On a trouvé dans cette maison 25 barils de poudre fine, des espingoles & leurs bayonnettes, des assignats & la planche pour les fabriquer.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

La convention américaine, assemblée à Philadelphie à la fin de 1787, pour former le plan d'une constitution fédérale pour les Etats-Unis, n'étoit pas, comme on le croit communément, une assemblée nationale revêtue du pouvoir législatif ; ce n'étoit qu'une simple commission, chargée spécialement de rédiger un plan de constitution, lequel devoit être soumis ensuite à la discussion de chacun des Etats, & ne devoit avoir son exécution qu'après avoir été ratifié par neuf des 12 états qui avoient nommé la convention.

L'assemblée de l'état de Massachusetts s'assembla le 9 janvier 1788 pour discuter sa nouvelle constitution, qui, après trois semaines de débats, fut acceptée à l'unanimité. Il y eut des oppositions très-vives sur plusieurs articles. Dans la séance du 25 janvier, un bon fermier du comté de Worcester, Abraham Smith, se leva & dit : « M. le président, je suis un homme simple, vivant du produit de ma charrue. Je ne suis point accoutumé à parler en public ; mais je vous demande la permission de dire ici quelques mots à mes frères laboureurs qui sont dans cette chambre. J'ai vécu dans un canton de mon pays, où le défaut de gouvernement m'a appris à connoître tout le prix d'un bon gouvernement. Vous savez que l'hiver dernier, il s'éleva dans le comté de Bristol un nuage noir qui s'étendit jusqu'à nous, & vint porter ses ravages dans le canton que j'habitois. Il amena l'anarchie, & presque toujours l'anarchie conduit à la tyrannie. Je dis qu'il amena l'anarchie ; car des peuples qui auparavant vivoient paisiblement & en bons voisins, s'agitèrent & prirent les armes contre le gouvernement. Les esprits s'échauffèrent à tel point, que la raison, comme la loi, n'avoit plus d'empire. Si vous vouliez parler à ces hommes mutins, ils vous mettoient leur mousquet sur la poitrine ; ils vous voloient ; ils menaçoient de brûler vos maisons. L'alarme se répandoit de bourgade en bourgade ; on étoit obligé de faire la garde jour & nuit. Les familles étoient divisées ; on faisoit prisonniers des habitans paisibles ; les enfans étoient enlevés dans les écoles mêmes ; une tendre

mere se désoloit en voyant son fils entre les mains des brigands. S'il y avoit un combat, les malheureux prisonniers étoient placés en première ligne, & périssoient souvent de la main de leurs parens & de leurs amis. Quelle horrible situation, que celle où nous nous trouvons ! Notre détresse étoit si grande, que nous nous fussions attachés avec joie à tout ce qui auroit eu même l'apparence d'un gouvernement. Si un homme quelqu'il fût, en état de protéger nos personnes & nos propriétés, fut venu déployer un drapeau parmi nous, nous y aurions tous accourus, quand c'eût été un monarque, & que ce monarque dût devenir un tyran ; tant il est vrai que les désordres de l'anarchie conduisent à la tyrannie, & qu'il vaut mieux avoir un seul tyran que cent tyrans à la fois.

» Or, M. le président, quand j'ai vu la constitution qu'on nous présente, j'ai cru qu'elle offroit un remède à tant de désordres ; j'ai trouvé que c'étoit la chose même dont nous avions besoin. Je m'en suis procuré un exemplaire, & je l'ai lu & relu. Comme j'ai été membre de la convention qui a été chargée de faire la constitution particulière de cet état, j'ai appris quelque chose de ce que c'étoit que contrepoids & balance des pouvoirs ; je trouve cette balance de pouvoirs dans la nouvelle constitution. Je n'ai point été chercher d'hommes de loi pour lui demander son opinion ; nous n'avons point d'hommes de loi dans notre bourg, & nous nous en passons à merveille. J'ai formé mon opinion d'après mon propre sentiment, & j'ai trouvé cette constitution bonne pour nous. . . . Quelques membres ont dit qu'il ne falloit pas se presser, qu'il falloit prendre du temps pour réfléchir ; moi, je dis qu'il faut saisir le moment juste de toute chose, & cueillir le fruit quand il est mûr. Il y a une saison pour semer & une saison pour récolter. Nous avons semé notre grain quand nous avons envoyé nos délégués à la convention fédérale ; voici le temps de la moisson ; & si nous ne nous pressons de recueillir le fruit de nos travaux, je crains que nous n'en retrouvions plus une occasion si favorable. »

(Traduit des Debates, Resolutions and other proceedings of the Convention of the Commonwealth of Massachusetts, &c. Boston, 1788, page 134.)

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE. SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Suite de la séance du 24 frimaire.

Troignon-Ducoudray a ensuite pris la parole ; & dans un discours éloquent & rempli de grands principes, il a envisagé l'affaire du comité de Nantes sous le point de vue de l'intérêt national : il n'a parlé que de quelques-uns des accusés qui doivent avoir pour défense, ou la terreur qui a dû les comprimer, ou l'enthousiasme qui a dû les égarer. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir mettre ce discours en entier ; mais voici les morceaux qui nous ont paru les plus saillans :

« Quel terrible, mais quel imposant & utile spectacle présente en ce moment le tribunal révolutionnaire ! A l'affaire qui vous occupe sont attachées les destinées nationales ; d'une part, elle a jeté sur les imposteurs qui nous gouvernoient un opprobre ineffaçable ; de l'autre, elle fait voir que le peuple français ne vent, pour être libre, que l'énergie de la vertu, & qu'il l'a ; elle donne tout-à-la-fois aux nouveaux & aux anciens ennemis de la révolution une grande

leson :
& aux
vain il
& aux
Pesclav
Mais
cette a
fait so
de vue
importe
fin o
qu'il d
J'aur
qui m'
cusés q
défense
qui a d
cause,
sur l'in
Il se
ficiers
devoir ;
Loin de
haissou
Il est l
chos.
Vérité
la libert
nom. P
que mes
Je m'
rement
grands
mais l'h
mêmes q
à les ju
Je voi
pour ain
ce premi
sible à
L'Étre
des jours
en devin
eux-mêm
braver se
Depuis
justifié n
de notre
leurs tén
la révolu
cois vers
la patrie
Apôtres l
ternés au
& nos tra
se sont d
ils ont,
succès sur
talent ni
ils ont é
leur auda
crimes.
Un cou
taco en a
ébout.
Bientôt
Une gran
missoit ; p
crimes atr
comme cor
lenni le d
tacle & li
quici, n'a
A l'instan
tère nation
vengeance
le peuple
A ces ac
cis de rag
vaux forti
accusés ; el
présentatio
dans cette

leçon : elle apprend aux uns que le règne des faux patriotes est fini , & aux autres , que celui des véritables commence ; aux uns , qu'en vain ils tenteroient encore de nous tromper au nom de la liberté , & aux autres qu'en vain ils espéreroient nous voir rétrograder vers l'esclavage.

Mais , je ne le disimule pas , une autre idée m'occupe encore ; cette affaire est toute nationale : il faut ici élever nos pensées ; il faut sortir du cercle des discussions judiciaires ; il faut , sans perdre de vue l'objet qui vous occupe , y allier ces grandes vérités qui importent au bonheur général ; il faut acquitter la première dette d'un orateur dans un état libre , celle de mêler aux intérêts privés qu'il défend les intérêts sacrés de la patrie.

J'aurai , citoyens jurés , l'avantage de ne jamais sortir de la these qui m'est donnée ; & tout , je l'espère , y aboutira. Ceux des accusés que vous jugerez innocens , doivent , selon moi , avoir pour défense , ou la terreur qui a dû les comprimer , ou l'enthousiasme qui a dû les égayer. C'est donc du sein des vérités générales de la cause , que jaillira la lumière qui doit dissiper les nuages répandus sur l'innocence.

Il se pourra que je froisse dans ma marche quelques intérêts particuliers : qu'on n'aie cependant aucune crainte ; je remplirai mon devoir ; mais je le remplirai sans amertume contre les individus. Loin de moi la pensée de flatter les passions ni les haines. Ah ! ne laissons personne , adorons la patrie & ne haïssons que le crime. Il est bien temps de ne plus nous occuper des hommes , mais des choses.

Vérité , fille du ciel ! descends dans ce sanctuaire ! Sers avec moi la liberté , ta compagne : trop long-tems l'imposture a parlé en ton nom. Prêtes-moi cette langue de feu qui est ton emblème , & fais que mes expressions soient aussi pures , aussi saintes que toi-même !

Je m'adresse ici , citoyens jurés , la loi de n'inculper particulièrement aucun des accusés , qu'autant que ma cause m'y forcera. De grands crimes ont été commis , il y a donc de grands coupables ; mais l'humanité nous prescrit en ce moment des égards envers ceux mêmes qui seroient prévenus de l'avoir outragé ; & la justice , prête à les juger , ne nous permet pas de devancer ses oracles.

Je vous ai dit , citoyens jurés , qu'à l'affaire de Nantes s'étoient , pour ainsi dire , attachés les destinées nationales ; & véritablement ce premier aspect qu'elle présente est si frappant , qu'il est impossible à un bon citoyen de ne pas s'y arrêter d'abord.

L'Être suprême , en nous condamnant à acheter la liberté par des jours d'horreur , a voulu que le système de nos derniers tyrans en devint l'écueil : il a permis que leurs crimes tournassent contre eux-mêmes ; & de la région où ces nouveaux Titans sembloient braver ses vengeances , est partie la foudre qui les a écraés.

Depuis le 9 thermidor , la marche des évènements a constamment justifié mon observation ; jusques là , de vils scélérats avoient abusé de notre haine pour le despotisme , en s'élevant sur ses ruines ; leurs ténébreuses intrigues avoient , à des époques mémorables de la révolution , tourné à leur profit l'impulsion généreuse des Français vers la liberté. Les monstres ! ils nous parloient , au nom de la patrie , comme autrefois des imposteurs fameux au nom du ciel. Apôtres hypocrites d'une religion nouvelle , ils nous voyoient prosterner au pied de ses autels ; ils observoient froidement nos dans & nos transports ; & nous traitant comme de stupides idolâtres , ils se sont dits les envoyés de la divinité que nous adorions. Bientôt ils ont , comme le législateur d'un peuple fanatique , fondé leurs succès sur l'enthousiasme & la terreur ; mais n'ayant de lui ni le talent ni le courage , ils ont employé le poignard au lieu de l'épée ; ils ont érigé l'assassinat en principe , & notre stupeur redoublant leur audace , ils ont couvert la France de brigandages & de crimes.

Un coup subit est venu frapper leur chef , & l'excès de son audace en a été le terme ; mais plusieurs de ses complices étoient restés debout.

Bientôt une scène nouvelle s'ouvre au tribunal révolutionnaire. Une grande commune a dénoncé l'oppression sous laquelle elle gémissoit ; plusieurs de ses habitans , destinés à la mort , dévoient des crimes atroces ; une partie du voile est levée ; ceux qu'ils indiquent comme coupables pronent leur place ; témoins & accusés , tous à leur tour se déchirent , & enfin paroit dans toute son horreur le spectacle & l'immense perspective de ces barbaries dont l'histoire , jusqu'ici , n'a appartenu qu'aux peuples sauvages.

A l'instant , un cri général d'indignation se fait entendre , le caractère national reparoit . vengeance ! s'écrioit la commune de Nantes ; vengeance ! s'est crié le peuple de Paris ; vengeance ! a répété tout le peuple français.

A ces accents redoutables , l'audacieuse faction a répondu par des cris de rage ; elle a rugi dans son antre ; elle a voulu , par de nouveaux forfaits , s'assurer l'impunité des premiers ; elle a appelé ses victimes ; elle leur a désigné ses victimes ; elle a osé menacer la représentation nationale elle-même ; & , furieuse de son impuissance dans cette lutte stupide , elle a dit en se relevant de l'arène : « Eh

bien , craignez mes poignards , j'ai versé votre sang , je saurai le verser encore ».

Mais il n'étoit plus temps ; ses emportemens insensés n'ont fait qu'ajouter le ridicule à l'horreur ; le masque étoit tombé.

Nous n'avons plus vu dans cette horde impie , au milieu de plusieurs patriotes égarés , qu'un vil ramas de brigands ; l'opprobre les a tout-à-coup investis & couverts ; ils ont subi le supplice de l'infamie.

C'est ainsi qu'un incident , citoyens jurés , qui ne devoit occuper qu'une place secondaire dans les annales de notre liberté , a amené une nouvelle & véritable révolution. Nantes , écrasée d'infortunes , eut fait gémir les hommes sensibles ; Nantes dénonçant courageusement à la France les crimes qui l'ont opprimée & environnée , a bien mérité de la patrie ; elle a foudroyé par l'opinion publique ; par l'opinion du peuple , les hommes de sang qui la menaçoient encore.

Vous êtes donc , citoyens jurés , vous êtes en ce moment dépositaires de la pensée comme de la justice nationale. Cette enceinte n'existe plus pour vous ; la nation entière est là ; vous allez en son nom & devant elle remplir le plus auguste ministère.

Vous êtes chargés de lui indiquer , ainsi qu'à la justice , les innocens & les coupables ; mais pour les connaître , vous vous élèverez vers ces grands principes qui tiennent à-la-fois à l'intérêt national , à la justice éternelle & aux mobiles les plus secrets du cœur humain.

Ici s'ouvre devant moi une vaste carrière où vous m'avez devancé peut-être , mais où je suis sûr au moins de votre attention & de votre intérêt. J'ai à examiner , en these générales , quelques ont été dans la révolution les influences de la terreur sur nos ames foibles , & de l'enthousiasme sur nos imaginations ardentes.

Je n'ai pas besoin , sans doute , de vous avertir de la limite à laquelle je m'arrêterai ; ce sera celle où les excès devenaient des crimes ; ah ! sans doute , en révolution , comme dans les tems calmes , un assassin est toujours un assassin ; & j'ai frémi d'horreur quand j'ai lu dans le journal d'une société fameuse , cette phrase atroce , dite à la tribune devant deux mille de nos freres : *il faudra* (dans l'affaire de Nantes) *punir les crimes inutiles*. Des crimes inutiles , misérable !

Quoi ! tu dis au peuple français que ces crimes sont utiles ! Tu proclames devant lui cet épouvantable axiome ! Néron disoit , en commandant de noyer sa mere : *ce crime n'est utile* ; mais il le disoit à son infâme confident. Caligula , en faisant égorgé les sénateurs , ou les chevaliers romains , pour avoir leurs richesses , disoit : *ces crimes ne sont utiles* ; mais il le disoit à ses satellites. Vous ! infâmes blasphemateurs , c'est au nom de la liberté , & c'est à un peuple généreux que vous osez le dire !

Non , non , des crimes ne sont jamais utiles ; la liberté n'a pas besoin de poignards , & nous saurons être libres sans être des assassins.

Mais revenons.

Si il est vrai , citoyens jurés , que ces hommes pervers , vus tels qu'ils sont , n'inspirent que l'horreur ; il est vrai aussi que , d'une part , ils ont abattu , par leur audace , les ames foibles ; & de l'autre , ils ont égaré , par l'impulsion de l'enthousiasme , les patriotes peu éclairés. Alors des déclamations emportées , des violences momentanées , ont été des fautes , mais n'étoient pas des crimes : & pour mieux vous développer cette théorie importante , permettez-moi de revenir un instant sur le système affreux de terreur qui a comprimé trop long-tems , parmi vous , les esprits & les cœurs. Ceci est le développement nécessaire des principes qui tiennent au plan général de ma défense.

Le peuple français vouloit la liberté ; c'est une vérité qu'il n'est pas permis à l'Europe de révoquer en doute : notre constance , notre valeur , & nos succès , les lui ont assez appris. Mais , d'une part , les perfidies de la cour ; de l'autre , les menées des intrigans avoient travaillé ; de longues inquiétudes , nos cœurs ulcérés , & nos imaginations ardentes ; nous nous voyons entourés de trahisons. Le vaisseau de la liberté , battu par la tempête , étoit porté d'écueils en écueils ; l'indignation bouillonoit , pour ainsi dire , dans nos ames.

De vrais patriotes sentirent alors qu'il falloit un gouvernement vigoureux , répressif , indépendant des loix constitutionnelles ; car ces loix instituées pour protéger la liberté , sont insuffisantes pour l'établir. Il n'appartient qu'à l'Être Suprême de boulever la nature par des orages , & d'y ramener le calme par les loix mêmes qui l'ont troublée ; l'esprit humain n'est pas capable , peut-être , de ces combinaisons vastes qui répondent à toutes les hypothèses , & qui placent , à côté d'un grand désordre , les moyens de conserver l'équilibre général.

(La suite à demain .)

Du 26.

Carrier , représentant du peuple , convaincu d'être auteur ou complice de manœuvres & intelligences qui ont existé dans le département de la Loire-Inférieure , & particulièrement à Nantes , contre la sûreté du peuple & la liberté

des citoyens ; on donna l'ordre à Philippe de faire exécuter, sans jugement, des brigands, parmi lesquels il y avoit des femmes & des enfans ; on donna des pouvoirs illimités à Lambert, qui s'en est servi pour noyer hommes, femmes & enfans ; on donna l'ordre à Haxo d'exterminer les habitans de la Vendée, &c. &c. ;

Grand-Maison, en signant l'ordre du 15, de fusiller en masse les prisonniers, en assistant à une noyade, en maltraitant les victimes qui alloient être noyées, &c. &c. ;

Pinard, en exécutant des ordres arbitraires, en massacrant & tuant des femmes & des enfans, en pillant & incendiant dans toutes les contrées qu'il parcouroit, &c. & de l'avoir fait avec des intentions criminelles & contre-révolutionnaires, ont été condamnés à la peine de mort.

Goallin, Chauv, Bachelier, Perrochaux, Mainguet, Lévêque, Louis Nau, Bologniel, Durassier, Joly, René Nau, Chartier, Ducou, Ceron, Boussy, Boullay, Gauthier, Guillet, Crépin, Richard, Foucault, O-Solivan, Robin, Lefebvre, Macé, d'Héron, Proust, convaincus d'actes arbitraires, &c., mais ne ayant pas fait avec des intentions contre-révolutionnaires ;

Gallon, Vic & Forget, non-convaincus des délits à eux imputés, ont tous été acquittés & mis en liberté.

Après le prononcé du jugement, Carrier a dit : « Je meurs victime & innocent ; mon dernier vœu est pour la république & pour le salut de mes concitoyens »

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence de REUBELL.)

Séance du 26 frimaire.

Boisset, représentant délégué dans les départemens de l'Ain, de la Saône & de l'Allier, rend compte du bon esprit qui regne dans ces départemens, où le dévouement pour la convention est le sentiment de tous les cœurs. — Applaudissemens.

Un membre appelle l'attention de l'assemblée sur un grand nombre de jeunes gens détenus en vertu de jugemens de la police correctionnelle : il expose que ces jeunes gens, dans les maisons où on les retient, usent leur santé & leur force dans un âge où l'exercice est une nourriture saine & physique. Quant à leur morale, elle ne fait que se corrompre chaque jour davantage au sein d'une dangereuse oisiveté, & au milieu des sociétés plus dangereuses encore.

L'assemblée décrète que les jeunes gens de 16 ans & au-dessous, détenus en vertu de jugemens du tribunal de police correctionnelle, & ceux détenus & non encore jugés, sont mis à la disposition de la commission de marine, pour les employer de la manière qu'elle jugera la plus utile, sans qu'ils puissent néanmoins y être contraints.

Leyris & Bouru, représentans du peuple envoyés par la convention nationale dans le département du Morbihan, écrivent, en date du 15 frimaire, que le navire anglais *la Minerve*, de Liverpool, du port de 100 tonneaux, armé de deux canons, chargé de vins, raisins, figues & autres comestibles, est entré au port de l'Orient, ayant été pris le 7 par la corvette *la Republicaine*. — On applaudit ; insertion au bulletin.

Une autre nouvelle qui n'excite pas des applaudissemens moins vifs ; c'est l'heureux succès de la loi, par laquelle l'assemblée a décrété une amnistie pour les rebelles de la Vendée. La commune de Nantes, en félicitant la convention sur cette loi, annonce que ces rebelles

égarés par la terreur & le fanatisme viennent chaque jour déposer leurs armes : on en compte déjà 20 mille qui se sont rendus depuis le décret.

Lakanal fait un rapport, au nom du comité d'instruction publique ; il s'élève contre une absurdité des derniers tyrans que l'on a abattus, & qui disoient qu'il ne falloit enseigner aux Français que la constitution & la guerre. Il développe la nécessité de cultiver toutes les branches de l'instruction publique, & les divers objets qu'elle devra embrasser dans les écoles de la république.

L'assemblée applaudit vivement à ce rapport, & en ordonne l'impression & l'ajournement.

Richard obtient la parole, au nom du comité de salut public : il rappelle les propositions faites hier, & relatives au moyen de compléter les cadres de l'armée. L'assemblée avoit chargé son comité de salut public de lui faire un rapport à cet égard ; c'est ce rapport que Richard vient lui soumettre.

Le comité de salut public a pensé qu'il étoit inutile de faire un nouvel appel aux jeunes républicains, & de comprendre dans la première réquisition ceux qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis la loi.

Votre comité ne néglige rien, dit Richard, pour que la campagne prochaine soit digne de celle que nous venons de terminer si glorieusement. Nos revers n'ont pu nous abatte : nous ne nous endormirons pas au bruit de nos victoires ; déjà l'on a reconnu la perfidie des bruits de paix répandus par l'aristocratie pour rallentir notre ardeur ; elle sera trompée dans son espérance. Nous ne cesserons de combattre avec le même courage, & nous ne poserons les armes que quand nos droits seront assurés ; alors nous dicterons la paix à ces potentats orgueilleux qui vouloient nous donner des fers.

En examinant l'état de l'armée, le comité a reconnu que, pour assurer nos succès dans la campagne prochaine, elle n'avoit pas besoin de nouvelles recrues ; il suffira des guerriers qui la composent & de tous ceux qui sont compris dans la loi, & qui, n'ayant pas pu rejoindre jusqu'à ce moment, rejoignent journellement & viennent grossir nos bataillons, qui offriront ainsi un million de combattans. Mais quant à ces derniers, la loi est faite, & le comité a les pouvoirs nécessaires pour la faire exécuter. Richard demande donc l'ordre du jour sur toutes les propositions faites hier.

Richard saisit cette occasion pour démentir les bruits semés par la calomnie. Au Nord, on a dit que 30 mille hommes avoient péri par les inondations de la Hollande ; bruit aussi absurde que faux, puisque l'armée du Nord, toujours triomphante, se prépare à de nouvelles victoires. Nous étions battus aux Pyrénées, tandis que par-tout nous battions les Espagnols. On annonçoit un échec à Mayence, dans l'instant même que nous prenions des postes à l'ennemi, ainsi que des canons. Enfin, à en croire ces nouvelles perfides, plusieurs de nos armées étoient détruites ; & jamais elles n'ont été si florissantes. Nous méprisons tous ces bruits, ajoute Richard : si nous en parlons, c'est pour que vous soyez convaincus, ainsi que le peuple, que si jamais quelques revers se mêlent à nos succès, vos comités ne vous les déguiseront pas. — Ce rapport est vivement applaudi.

Nous ferons connoître demain la discussion qui s'est engagée à la suite du rapport de Richard, & dont le résultat a été l'adoption de l'ordre du jour par l'assemblée, motivé sur la loi.